

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N° 01 :

**MODIFICATIONS ET
CREATIONS DE TARIFS :**
- PISCINE MUNICIPALE
- ECOLE DE MUSIQUE

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Mme le Maire et entendu le rapport de Monsieur
Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances.

Vu l'avis de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (6 contre)
ADOPTE à compter du 1^{er} JUILLET 2008 les tarifs figurant dans le
tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N°02 :

**BUDGET ANNEXE DES FORETS
- VIREMENTS DE CREDITS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur
Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,
Considérant que les crédits de fonctionnement son insuffisants en
regard d'un article de dépense ;
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE des virements suivants :

C/ 6282 : Frais de gardiennage - 100
C/ 665 : Escomptes accordés + 100

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N° 03 :

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur
Gérard FRANÇOIS, Adjoint au Maire,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, 6
abstentions,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes :

- | | |
|--|------------|
| ➤ Sté d'encouragement des Sapeurs Pompiers : | 150,00 € |
| ➤ Comité des Fêtes : | 2 000,00 € |
| ➤ Sporting Club : | 500,00 € |
| ➤ Pass'Image : | 750,00 € |
| ➤ Club du 3ème Age : | 200,00 € |
| ➤ M.J.C. | 240,00 € |
| ➤ Office Municipal des Sports | 5 000,00 € |

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N°04 :

**vente de terrain "pré du
colombier"**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER –
Mme DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY –
Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

- Considérant, après acquisition en 2005 par la Commune de
Baccarat d'un vaste ensemble immobilier dénommé "Pré du
Colombier" sis derrière la Maison Hospitalière appartenant
aux consorts TOURMENTE, qu'il s'est avéré que l'extrémité
d'une batterie de garages appartenant à M. Gérard SEYER et
Mme Michèle SEYER a été construite sur la nouvelle
propriété de la Ville.
- Considérant que cette situation doit être régularisée ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de céder deux parcelles de terrain d'une superficie
respective de 11 ca et 16ca à détacher d'une parcelle de plus
grande importance, paraissant figurer au cadastre de la
Commune sous la référence section AN n°102 d'une
superficie de 1ha 29a 05ca au prix de 1,50 e le M² soit
40,50 € pour 27 ca à Monsieur Gérard SEYER et Mme
Michèle SEYER.

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maître CLAUDEL, Notaire à Baccarat, les frais de géomètre et de Notaire étant à la charge des membres de la famille SEYER.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N°05 :

office national des forêts :
demande de subvention
pour reconstitution.
parcelles n° 104 – 108- 11 à
122

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme DUBOUIS – M. BOINIER
– Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN - Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE –
Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme LICHY à
M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Christian GEX, Adjoint, qui donne connaissance au Conseil
Municipal d'un projet de reconstitution lié aux conséquences de la
tempête du 26 Décembre 1999, sur 39,367 ha sis sur les parcelles
N°104, 108, 111 à 122 relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de
travaux dont le devis-barème s'élève à la somme de **44 681,54 € HT**
(TVA en sus).

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de
financement et les engagements juridiques et techniques joints
au dossier.
- 2) Sollicite l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au
devis-barème est de 80 %.
- 3) La localisation et la description des travaux sont précisées en
page 4 de l'imprimé de demande de subvention.

- 4) S'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques, **le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques** étant atteint pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce à des ressources propres.
- 5) Désigne l'ONF comme homme de l'art agréé.
- 6) S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien du peuplement reconstitué.
- 7) Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- 8) Certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant d'avoir reçu accusé de réception du dépôt de la demande par l'Administration.
- 9) Certifie ne pas être bénéficiaire d'une indemnité versée par une compagnie d'assurance se rapportant à ces terrains.
- 10) La subvention sera versée sur le compte de la commune, receveur principal, Perception de BACCARAT : BANQUE DE FRANCE de LUNEVILLE code banque 30001 guichet 00495 N° compte : E 5490000000 Clé 73.

Le reversement de l'aide est exigible en cas de non-respect du cahier des charges à 5 ans imputable à une faute de suivi de la Commune. Les manquements à cet engagement ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N° 06 :

**chauffage ecole
maternelle de humbepaire
: demandes de
subventions dge et conseil
general.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE
– Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme DUBOUIS –
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –
MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN –
M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM. Le PAIGE – LALEVEE
CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme LICHY
à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux travaux ;

- Considérant que la chaufferie au fioul actuellement en place,
date de 1988 et n'assure plus une utilisation optimale, les
interventions d'entretien, les dysfonctionnements rapprochés, les
non-conformités de l'installation, le rendement faible et la
réduction des consommations énergétiques ont conduit la
commune à étudier la rénovation de la chaufferie avec passage
du combustible fuel au combustible gaz et à la mise en
conformité de l'installation.
- Vu l'avis de la Commission des Finances et des Travaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ADOPTE l'avant-projet réalisé par le bureau d'étude SINGLER
INGENIERIE estimé à la somme de 44 000 € HT , annexé à la
présente délibération.
- DIT que des clauses relatives au développement durable seront
insérées dans le règlement de la consultation d'appel d'offres ;
- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DGE, ainsi
qu'une subvention auprès du conseil Général de Meurthe-et-
Moselle dans le cadre de la première partie du nouveau dispositif
d'appui territorial 2009-2014.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

**COMMUNE DE
BACCARAT**

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2008**

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N°07 :

participation pour voirie et
reseaux – chemin du haut
buisson.

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER –
Mme DUBOUIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY –
Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –
MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport de
M. Christian GEX, Maire Adjoint,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;
- Vu la délibération du 18 décembre 2001 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune de BACCARAT ;
- **considérant** que la commune a décidé d'aménager le secteur du "Haut Buisson".
- **considérant** que l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre délimité par le plan ci-annexé nécessite l'aménagement en voie publique du Chemin du "Haut Buisson" dont le coût total s'élève à 86.205 € TTC ;
- **Considérant** que le périmètre d'emprise de part et d'autre de la voie doit être arrêté à 60 mètres pour des motifs d'urbanisme tenant compte du zonage, de la taille des terrains et de la morphologie urbaine
- **considérant** que selon le plan ci-annexé, la superficie des terrains situés à moins de 60 mètres de la voie est de 13.566 m² ;
- **considérant** que la voie nouvelle est exclusivement destinée à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis ;

**COMMUNE DE
BACCARAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : d'engager a terme, la réalisation des travaux de voirie dont le coût total estimé s'élève à 86.205 € TTC, et correspondant aux dépenses du tableau ci-annexé.

Article 2 : fixe à 100 % la part du coût de la voie nouvelle mise à la charge des propriétaires fonciers soit 6,35 € le m²

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N° 08 :

ABANDON DE CAPTAGES.

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme DUBOUIS – M. BOINIER
– Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN - Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE –
Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme LICHY à
M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur
Christian GEX, Adjoint aux travaux,

- Considérant que le bilan détaillé des ressources en eau de la
Commune de Baccarat et du Syndicat des Eaux de Baccarat –
Lachapelle a été présenté sous forme de rapport par le Bureau
d'Etude Hervé MILLOT le mercredi 28 mai 2008 à la commission
des travaux et que préalablement à la poursuite de l'étude de
protection des captages la commune doit décider de l'abandon ou
de la conservation de tel ou tel site en prenant en compte la notion
de besoin par rapport à la capacité de production, l'évolution
démographique, la diversité des ressources garante d'une sécurité
relative et du budget disponible pour gérer l'ensemble des points
captés.
- Vu l'avis de la Commission des travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 6
abstentions,

DECIDE de l'abandon des captages de Saint Pierre détruits et hors
service depuis la tempête de 1999 ainsi que celui du Champ de Tir
mis également hors service en 1999, sachant que ce dernier pourra
toujours être réactivé après des travaux de rénovation et une étude
de protection de son périmètre de captage.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N°09 :

**conventions reseaux eau
potable – assainissement
et éclairage public entre
les communes de baccarat
et gelacourt.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux travaux,

- Considérant que depuis 2005 les communes de BACCARAT
et de GELACOURT ont entamé des négociations en vue de la
mise en place de conventions pour la desserte en eau
potable, en assainissement et en éclairage public de l'écart de
GELACOURT, Faubourg Sainte Catherine et Route de
Nancy .
- Vu l'avis de la commission des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 6
abstentions,

AUTORISE Madame de Maire à signer avec Monsieur le Maire
de Gélacourt, trois conventions suivantes :

- **CONVENTION EAU POTABLE** – Alimentation de l'écart de
Gélacourt en limite de territoire avec compteur de distribution
relevé annuellement et facturé sur la base du prix de l'eau de
BACCARAT y compris abonnement.

COMMUNE DE
BACCARAT

- **CONVENTION ASSAINISSEMENT** – Transfert et traitement des eaux usées de l'écart de GELACOURT à la station de BACCARAT facturé sur la base d'une participation aux investissements et fonctionnement des réseaux et d'exploitation de la station.

- **CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC** – La convention a pour objet de définir les dispositions administratives, techniques et financières des installations d'éclairage public de la route de NANCY et du rond point. Les dispositions financières liées à cette convention sont à la charge de la commune de BACCARAT

DIT que le transfert de propriété à la Commune de Gélacourt des canalisations d'eau et d'assainissement situées sur le territoire de la Commune de Gélacourt prend effet au 1^{er} JANVIER 2009.

DIT que l'encours d'amortissement desdites canalisations tant en dépenses correspondant à leur mise en service qu'en recettes issues des subventions perçues prend pareillement effet au 1^{er} JANVIER 2009.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N° 10 :

**rapport annuel eau –
assainissement .
annee 2007.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son exposé,

Vu la loi du 02 février 1995 relative au renforcement de la
protection de l'environnement qui prévoit, en son article 73
modifié récemment, un rapport annuel du Maire sur le prix et la
qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, prend acte du rapport sur le prix et la
qualité des services publics en 2007 annexé à la présente
délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N°11 :

**TABLEAU INDICATIF DES
EMPLOIS COMMUNAUX:
SUPPRESSION –
CREATION ET
TRANSFERT DE POSTES**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE des suppressions, création et transfert suivants :

- **SUPPRESSION**
Direction des Services Techniques : Adjoint Administratif 2^{ème}
Classe (17,5/35^{ème}) ;
- **CREATION** :
Centre Technique Municipal : Adjoint Administratif 2^{ème} classe
(28/35^{ème})
- **SUPPRESSION** :
Espace Loisirs : Adjoint Technique (26/35^{ème})
- **TRANSFERT** :
Espace loisirs : Adjoint Technique (26/35^{ème})

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N° 12 :

**modification du protocole
d'artt.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Vu la délibération N° 14 du 18 décembre 2001 relative au
protocole d'application sur la loi d'Aménagement du Temps de
Travail pour les personnels municipaux ;
- Considérant qu'un poste nouvellement créé de Référent
Energie Sécurité nécessite une présence régulière au Centre
Technique et donc l'application de l'ARTT de façon
journalière, plus conforme aux besoins du service ;
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 12 JUIN
2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADMET l'application journalière de l'ARTT pour le poste de
Référent Energie Sécurité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

24

de votants :

27

DELIBERATION N° 13 :

**don grevé d'affectation
speciale.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 20 JUIN 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX –
BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme
DUBOIS – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme
COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN - Melle SORNETTE –
Mme CHASSAIN – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – MM.
Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BLOT à M. GEX – Mme
LICHY à M. BEGNENE – Mme HENRY à M. le PAIGE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que cinq associations, à savoir : Classe 65 –
M.J.C. - METAMORPHOSE – VTT TONIC – MARATHON
PLAISIR, l'ensemble de celles-ci étant représenté par
l'Association Classe 65, se sont regroupées pour encaisser
divers produits des buvettes et restauration dans le cadre de
la Fête de la Musique du 21 JUIN 2008 ;
- Considérant de l'Association Classe 65, chef de file a décidé
de faire don à la collectivité du bénéfice de cette soirée, soit
1.600 €, sous réserve que celle-ci la consacre à l'amélioration
du Skate Park du Parc Paul Michaut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité
(1 contre) :

- **ACCEPTE** le don sous condition ;
- **DIT** que celui-ci sera affecté à l'achat ou à l'amélioration de
l'ensemble des immobilisations du Skate Park.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX